



Pays de
L'OURS

Pays de l'Ours – Adet

📍 Maison des Associations

31 160 Arbas

☎ 05 61 97 48 44

🌐 www.paysdelours.com

✉ contact@paysdelours.com

L'acceptation sociale de la présence de l'ours dans les Pyrénées

Depuis 1992, cinq études d'opinion et plusieurs consultations du public ont été réalisées, permettant d'évaluer l'acceptation sociale de la présence de l'ours dans les Pyrénées.

Synthèse des études d'opinion

Année	Echelle géographique	Expression favorable à la présence de l'ours	Source
1992	France	85%	SOFRES
2003	France	88%	IFOP
	Pyrénées	86%	
2004	Pyrénées-Atlantiques	77%	Arsh opinion
2005	Pyrénées Centrales (Dpt 09-31-65)	84%	IFOP
2008	France	76%	IFOP
	Pyrénées	69%	

Analyse

Y compris au plus fort de la polémique, et malgré les campagnes de dénigrement et de désinformation menées par les opposants à l'ours, **le soutien des français et des Pyrénéens à la présence de l'ours dans les Pyrénées ne s'est jamais démenti.**

Une opposition locale existe bien, mais elle est minoritaire et elle ne saurait justifier l'abandon ni même le report des actions de restauration de la population d'ours.

Les autres outils d'appréciation

Les enquêtes Parole d'ours

« Parole d'ours » est un programme créé et géré par l'association Ferus.

A l'occasion des éditions 2009 et 2010, un questionnaire a été soumis de manière aléatoire aux personnes présentes dans les communes pyrénéennes en juillet et août (marchés, départs de randonnée ...).

Synthèse des résultats concernant l'acceptation de la présence de l'ours

Année	Personnes consultées	Question	Résultat
2009	2 265	Acceptation présence de l'ours	75,8%
2010	1 178	Ours élément du patrimoine naturel pyrénéen	75%

Analyse

Bien que ces études ne soient pas basées sur des échantillons qualifiés et représentatifs, il est notable que les résultats obtenus sont très comparables aux études d'opinion réalisées par les instituts de sondage.

La consultation du public

Importance et rôle de la consultation du public

Les textes européens et leur transcription en droit national prévoient la consultation du public avant tout lâcher d'ours. L'objectif est alors de **consulter le public sur les modalités des opérations et leur accompagnement, et non sur le principe de la restauration de la population**, qui est une obligation légale. Il s'agit donc en principe de consultation qualitative, et non quantitative sur l'acceptation locale.

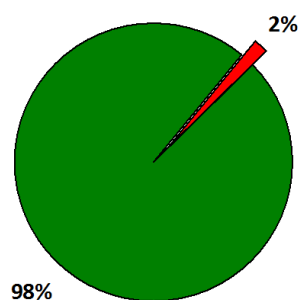
Les enseignements de la consultation de 2011 sur le lâcher d'une ourse en Béarn

Tout début 2011, les Préfets pyrénéens ont consulté le public local sur le projet du gouvernement de lâcher une ourse en Béarn. A cette occasion, le dossier préparé par l'ONCFS a été rendu public, et le public était invité à réagir dans ces termes : « Mme Chantal Jouanno, secrétaire d'Etat chargée de l'écologie, auprès du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, a annoncé le 26 juillet 2010 son souhait de réintroduire, au printemps 2011, une ourse dans le département des Pyrénées-Atlantiques. [] Il revient au préfet de conduire la consultation **sur les modalités de mise en œuvre de ce renforcement de la population ursine**. [] Toute personne **peut adresser au préfet des Pyrénées-Atlantiques ses observations sur l'opération d'introduction envisagée**.¹ »

Cette formulation induit clairement qu'une personne favorable n'ayant pas d'observation à formuler n'a pas à le préciser. Ainsi donc, se sont manifestées les personnes qui soit sont opposées au lâcher, soit y sont favorables tout en ayant des observations à formuler, par exemple que le lâcher d'une seule ours ne suffira pas à restaurer la population.

On peut dès lors s'interroger sur le traitement quantitatif des retours réalisé par l'administration, en les classant en favorables /opposés.

C'est totalement incohérent en regard de la question posée.



■ Défavorables ■ Favorable ou indifférents

La seule conclusion quantitative possible est que les avis opposés ne représentent que 1,8% des personnes consultées².

Nous sommes donc très loin de la majorité revendiquée par les opposants à l'ours !

¹ Communiqué de presse du 16/12/2010

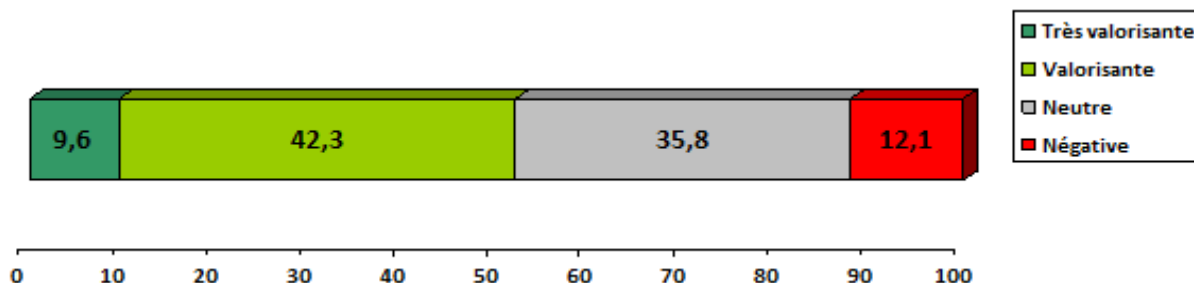
² 6 753 avis exprimés contre le lâcher sur les 378 728 Pyrénéens consultés

La position des professionnels pyrénéens

A l'occasion du programme « Parole d'ours » 2012, 480 professionnels et commerçants pyrénéens ont été interrogés quant à leur perception de l'ours du point de vue de la valorisation du territoire et de leur activité.

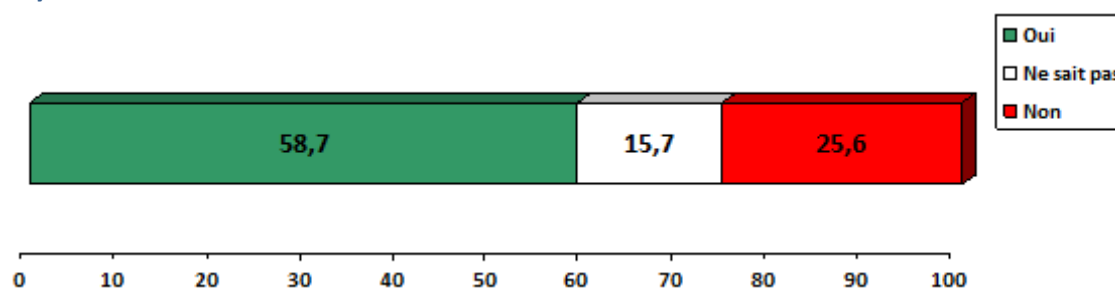
Les résultats sont très clairs :

Comment considérez-vous la présence de l'ours pour le tourisme dans les Pyrénées ?



Total « valorisante » : 51,9% ; Total « négative » : 12,1%

Pensez-vous que l'image de l'ours devrait être utilisée pour le développement touristique des Pyrénées ?



Total « oui » : 58,7% ; Total « non » : 25,6%

Une analyse détaillée montre une variabilité faible en fonction du domaine d'activité (hébergement, restauration, loisirs, commerces ...) et de la localisation départementale.

Seuls ceux qui utilisent déjà l'image de l'ours se distinguent en étant encore plus favorables.

Conclusion

Contrairement à la fable inventée de toute pièce par des opposants minoritaires, **les Pyrénéens soutiennent massivement la protection de l'ours brun dans les Pyrénées.**

L'opposition à l'ours est limitée aux lobbys agricole et cynégétique, eux-mêmes ne faisant pas l'unanimité en leur sein.

La plupart des élus locaux cèdent aux menaces des opposants et n'osent pas ne pas les soutenir, afin de préserver leur tranquillité.